

RÉHABILITATION ÉCORESPONSABLE DU BATI TRADITIONNEL DE LA SOMME

Guide 2018

CONTACTS UTILES DANS LA SOMME

Mieux connaître pour protéger



CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET
DE L'ENVIRONNEMENT
DE LA SOMME

Vous réhabilitez ou vous modernisez un bâtiment traditionnel ? Pour être guidé dans votre projet, des services et des associations vous proposent :



une information



un conseil



un financement



un exemple



un matériau ou un professionnel

dans les domaines suivants :

Qualité patrimoniale du bâti

Qualité environnementale du bâti

Qualité de vie de l'habitat

Architectes, experts et artisans

Fournitures et matériaux



Centre et d'Information et de Documentation du CAUE 80

Mission : mise à disposition de documentation, recherches spécifiques.

Portail documentaire : www.cidoc80.fr

www.caue80.fr

35 Mail Albert 1^{er} 80000 Amiens

tél. 03 22 91 11 65



Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Somme

Mission : promotion d'un urbanisme et d'une architecture de qualité, conservation des monuments historiques. *Contrôle et expertise des projets menés dans les espaces protégés.*

www.culturecommunication.gouv.fr

5 rue Henri Daussy 80000 Amiens

tél. 03 22 22 25 10



Fondation du Patrimoine

Mission : promotion d'un urbanisme et d'une architecture de qualité, conservation des monuments historiques. *Financement de travaux sur du bâti rural non protégé.*

www.fondation-patrimoine.org



Association Maisons Paysannes du Pays de Somme

Mission : sauvegarde du patrimoine rural et du savoir-faire traditionnel. *Informations et conseils techniques.*

www.maisons-paysannes.org



Agence de l'Eau

Mission : mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'eau, en particulier la gestion des eaux pluviales et les réseaux d'adduction d'eau (assainissement, eau potable).

Informations, conseils et financements.

www.eau-artois-picardie.fr



Picardie Pass Rénovation

Mission : réhabilitation thermique du logement individuel en Picardie. **Informations, conseils, financements.**

www.pass-renovation.picardie.fr
tél. 0 800 02 60 80



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Mission : mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'environnement et du développement durable, entre autres de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables, de la qualité de l'air.

Informations, conseils et financements.

www.ademe.fr



Agence Régionale de Santé

Mission Conseiller Habitat Santé : risques sanitaires liés à la pollution intérieure de l'air et aux substances chimiques des matériaux de construction.

Information du particulier et de l'entreprise.
Se renseigner auprès du médecin traitant.

www.hauts-de-france.ars.sante.fr



Lieu d'accueil unique pour la rénovation énergétique LAURE

Mission : réhabilitation thermique du logement individuel dans Amiens Métropole. **Informations, conseils, financements.**

www.pass-renovation.amiens.fr
tél. 03 22 97 41 41



Élimination des déchets toxiques dans le bâti

Mission : collecter, recycler et éliminer les déchets et gravats toxiques de construction et démolition.

Information du particulier et de l'entreprise, annuaire de professionnels.

Se renseigner auprès de la mairie ou sur les sites professionnels.

www.dechets-chantier.ffbatiment.fr



Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat ANAH

Mission : mise en œuvre des politiques nationales de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants. *Informations et financements.*

www.anah.fr
1 bd du Port 80000 Amiens
tél. 03 22 97 21 77



Agence Départementale d'Information sur le Logement ADIL

Mission : mise en œuvre des politiques publiques en matière de logement. *Information, conseils juridiques, financiers et fiscaux.*

www.anil.org
46 rue de l'Amiral Courbet 80000 Amiens
tél. 03 60 12 45 00



Conseil départemental de la Somme - aide au logement

Mission : mise en œuvre de la politique départementale en matière d'habitat et de logement. *Informations et financements.*

www.somme.fr



Maison Départementale des Personnes Handicapées MDPH

Mission : mise en œuvre des politiques publiques en matière d'accompagnement des personnes handicapées. *Information, conseils techniques et financiers.*

www.somme.fr
1 bd du Port 80000 Amiens
tél. 03 22 97 24 10



Association Solidaire pour l'Habitat SOLIHA

Mission : mise en œuvre des politiques publiques en matière d'amélioration du logement dans le département de la Somme. *Information, conseils techniques et financiers.*

www.soliha.fr
Cité des Métiers 80440 Boves
tél. 03 22 22 67 30



Association INHARI

Mission : mise en œuvre des politiques publiques en matière d'amélioration du logement dans la Communauté de Communes des Villes Sœurs. *Information, conseils techniques et financiers.*

www.inhari.fr
tél. 02 32 08 13 20



Conseil Régional de l'Ordre des Architectes des Hauts-de-France

Mission : promotion de l'architecture et de l'architecte, observatoire de la profession. *Annuaire des architectes.*

www.architectes.org

Antenne Picardie : 15 rue Marc Sangnier 80000 Amiens
tél. 03 22 92 06 83



Association Architectes du Patrimoine

Mission : sauvegarde du patrimoine et du savoir-faire. *Annuaire des architectes spécialisés en patrimoine.*

UDAP 60 - place du Gal de Gaulle 60200 Compiègne
tél. 03 44 38 69 40



Qualibat

Mission : qualification des entreprises de construction. *Annuaire "Patrimoine ancien" et "Monument historique".*

www.qualibat.com



Fédération Française du Bâtiment

Mission : promotion et défense des intérêts économiques et sociaux des entreprises du bâtiment et des travaux publics. *Annuaire des entreprises.*

www.ffbatiment.fr

FFB - 44 square Friant - Les 4 Chênes 80000 Amiens
tél. 03 22 91 53 62



Eco-coopérative Artisans du Bâtiment

Mission : éco-construction. *Groupement d'artisans.*

ECAB 80 - Cité des Métiers 80440 Boves
tél. 03 22 38 11 00



Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

Mission : promotion, défense et représentation des intérêts économiques et sociaux des entreprises artisanales du bâtiment. *Annuaire des artisans*

www.capeb.fr

CAPEB - Cité des Métiers 80440 Boves
tél. 03 60 12 72 22



Association Groupement Local pour le Bâtiment Ecologique du 21^e siècle

Mission : éco-construction. *Informations, conseils et groupement d'artisans.*

www.globe21.net

Globe 21 - 53 rue Paul Doucet 02400 Château Thierry
tél. 03 23 84 06 13



Association Création Développement Eco-Entreprise cd2e

Mission : informations, conseils et formations dans le domaine de l'éco-construction. *Annuaire de l'éco-construction.*

www.cd2e.com
CD2E - Base 11/19 rue de Bourgogne
62750 Loos en Gohelle
tél. 03 21 13 06 80



Association Symbiose

Mission : sensibilisation à l'environnement et à l'éco-construction, fédération des acteurs de la construction terre / paille en Picardie. *Informations, conseils techniques, formations et animation de chantiers participatifs.*

www.symbiose-fr.com
Maison des associations
12 rue Frédéric Petit 80000 Amiens
tél. 06 18 76 34 13



Association Nord Picardie Bois

Mission : fédération des acteurs de la filière bois. *Informations sur les solutions bois dans la construction et le chauffage.*

www.cndb.org
www.bois-et-vous.fr
56 rue du Vivier 80000 Amiens
tél. 03 22 89 38 52



Association des Professionnels de la Terre Crue

Mission : fédération des acteurs de la terre crue : torchis, enduit. *Informations et conseils.*

www.asterre.org
ASterre, CAUE 62 - 43 rue d'Amiens 62000 Arras
tél. 03 21 21 65 65

Vérifier les autorisations administratives avant d'effectuer des travaux

Les travaux dans une maison existante sont dispensés d'autorisations administratives lorsqu'ils n'en changent pas la destination*, ne modifient pas son aspect extérieur et n'augmentent pas la surface de plancher* de plus de 2 m².

Les autres types de travaux engendrent une autorisation administrative, à obtenir avant d'engager les travaux. Leur durée de validité est de 3 ans.

- **Etablir un "permis de démolir"**
Si les travaux nécessitent une démolition totale ou partielle de bâtiments existants et si le terrain se situe en espace protégé* ou dans une commune ayant instauré le permis de démolir.
Se renseigner en mairie.
- **Etablir une "déclaration préalable"**
si les travaux :
 - créent une surface de plancher de 2 à 20 m² (portés à 40 m² si la commune est dotée d'un PLU*).
 - ne changent pas la destination* du bâtiment ou change la destination du bâtiment sans travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment, ne modifient pas le volume de la construction initiale, ne créent pas de percement ou d'agrandissement sur un mur extérieur,
 - en cas de ravalement ou de remise en peinture, de réfection d'une toiture si elle change l'aspect extérieur de la construction,
 - si le terrain ne se situe pas en espace protégé*.
- **Etablir un "Permis de construire"**
si les travaux :
 - créent une surface de plancher supérieure à 20 m² (portés à 40 m² si la commune est dotée d'un PLU*).
 - changent la destination* ou la sous destination du bâtiment avec travaux modifiant les structures porteuses ou la façade du bâtiment,
 - modifient les structures porteuses ou la façade du bâtiment initial : le volume de la construction, percement ou agrandissement sur un mur extérieur, etc.
 - si le terrain se situe en espace protégé*.
- **Etablir une "Déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux"** un mois maximum après la fin des travaux.

* **Changement de destination et de sous destination :**

Destinations prévues par le Code de l'urbanisme : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaires et tertiaires.

Ces 5 destinations sont déclinées en 21 sous-destinations. Le changement de destination s'analyse comme le passage de l'une à l'autre de ces catégories.

* **Espace protégé :**

Site ou abords d'un monument historique.

* **Surface de plancher :**

Somme des surfaces de planchers closes et couvertes sous une hauteur sous plafond supérieure à 1 mètre 80, calculées à partir du nu intérieur des murs.

Sous certaines conditions, peuvent être déduites les surfaces des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques.

* **Maître d'ouvrage :**

Personne pour laquelle une opération de construction, d'aménagement ou de réhabilitation est menée et qui la finance.

* **Maître d'œuvre :**

Personne à laquelle le maître d'ouvrage confie la conception, l'étude et la réalisation d'une opération de construction, d'aménagement ou de réhabilitation.

* **Plan Local d'Urbanisme (PLU) :**

*Document d'urbanisme qui comporte un règlement susceptible d'édicter des règles architecturales spécifiques à la zone dans laquelle se situe le bâtiment.
Se renseigner en mairie.*



Avec le soutien du :



CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA SOMME

35 Mail Albert 1^{er} 80000 Amiens - tél. 03 22 91 11 65 - fax 03 22 92 29 11 - site internet : www.caue80.fr